

<https://www.paris-normandie.fr/id473645/article/2023-12-08/dieppe-un-eleve-et-deux-surv...>

Par Franck Weber

6 min read

À Dieppe, un élève et deux surveillants agressés au lycée du Golf, à la suite d'un guet-apens

Un élève du lycée du Golf à Dieppe a été attiré dans un guet-apens, mardi 5 décembre 2023. Alors qu'il était agressé devant l'établissement, deux surveillants sont venus à son secours.



La police est intervenue pour interpeller l'agresseur devant le lycée du Golf - Photo d'illustration

Par Franck Weber

Publié: 8 Décembre 2023 à 12h45 Temps de lecture: 1 min

Une affaire bien brumeuse... Malgré les auditions de tous les protagonistes, les policiers de Dieppe ne sont pas très sûrs des motivations des uns et des autres.

Veillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

Quoi qu'il en soit, mardi 5 décembre 2023, un élève du lycée du Golf, âgé de 17 ans, reçoit un message d'une ancienne amie, l'invitant à la rejoindre, sur le temps du midi, à l'abribus situé devant l'établissement. Soupçonnant un mauvais coup, il alerte deux surveillants de l'établissement scolaire qui l'accompagnent jusqu'à la grille du lycée et observent la scène de loin.

Des coups et des menaces

Arrivé à l'abribus, le jeune lycéen est tout de suite agressé par un jeune homme, âgé de 19 ans et étranger au lycée. Il reçoit sans discussion préalable un coup de poing, suivi de coups de genoux lors de l'empoignade. Les surveillants arrivent à la rescousse, mais ils sont pris à partie également, l'un est agrippé, l'autre repoussé contre la clôture. Ils sont également menacés verbalement.

« Pète ton crâne »

À 12 h 45, la police arrive et retrouve vite l'agresseur à proximité du lycée. Il est interpellé, ramené au commissariat et placé en garde à vue. Il affirme aux enquêteurs qu'il avait un différend avec la victime à propos d'une transaction de PTC ou « Pète ton crâne », une drogue de synthèse consommée avec les cigarettes électroniques. Il se serait servi de sa copine pour attirer le lycéen dans ce guet-apens.

La victime ne confirme pas la thèse du PTC comme étant à l'origine du différend. Le contexte reste donc flou. Peut-être sera-t-il éclairci lors de l'audience devant le tribunal correctionnel de Dieppe, le 12 avril 2024, à laquelle il est convoqué pour violences aux abords d'un établissement scolaire et sur des agents du service public.

La jeune femme qui a servi d'appât est, elle, convoquée devant le tribunal pour enfant le 11 janvier pour complicité de violences.

Generated with Reader Mode